



# Formation Tir à l'Arc

Activité physique à encadrement renforcé



## Règlementation :

- BOEN-hors série N°7 du 23 septembre 1999 - sorties scolaires
- DSDEN94-circ\_sorties\_scolaires\_1er\_degré\_2019-2020
- DSDEN94-Formulaire Agrément intervenant ext bénévole EPS
- DSDEN94-formulaire\_lettre\_engagement bénévole EPS

*Formation USEP 94 du mercredi 7 octobre 2020*

# Formation Tir à l'Arc

## Activité physique à encadrement renforcé

**BO**  
en ligne.en ligne.en ligne

Bulletin Officiel  
de l'Education Nationale

HS N°7 du 23 septembre

1999

[www.education.gouv.fr/bo/1999/hs7/sorties.htm](http://www.education.gouv.fr/bo/1999/hs7/sorties.htm) - [vaguemestre@education.gouv.fr](mailto:vaguemestre@education.gouv.fr)

### SORTIES SCOLAIRES

## ORGANISATION DES SORTIES SCOLAIRES DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES

C. n°99-136 du 21-9-1999

NOR : MENE9902002C

RLR : 554-9

MEN DESCO B6

académie  
Créteil

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Val-de-Marne

Créteil, le 20 septembre 2019

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services de  
l'éducation nationale  
du Val-de-Marne

à

Mesdames les inspectrices, et Messieurs les  
inspecteurs, responsables de circonscription

Mesdames les directrices et Messieurs  
les directeurs des écoles maternelles et  
élémentaires publiques

pour attribution

Division des élèves  
et de la scolarité

Service vie scolaire  
et pédagogie

DESCO I  
Affaire suivie par  
Christine SALCIOGLU  
Téléphone  
01 45 17 61 27  
Mél.  
Ce.94desecl@ac-  
creteil.fr

Télécopie  
01 45 17 60 87

Immeuble le Saint-  
Simon  
68, av. du général  
de Gaulle  
94011 Créteil cedex

**Objet :** Organisation des sorties scolaires avec nuitées dans le premier degré

**Réf :**

- Arrêté du 9 juillet 2015, relatif au « savoir-nager ».
- Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999, relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;
- Circulaire n° 2005-001 du 5 janvier 2005, relative aux séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré ;
- Circulaire n° 2013-106 du 16 juillet 2013, relative au transport et encadrement des élèves dans le cadre des sorties et voyages scolaires dans les premier et second degrés ;
- Circulaire n°2017-127 du 22 août 2017, relative à l'enseignement de la natation ;
- Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6 octobre 2017, relative à l'encadrement des activités physiques et sportives (se déroulant sur le temps scolaire dans les écoles primaires) ;
- Instruction du 12 avril 2017 relative au renforcement des consignes de sécurité et de gestion de crise dans les écoles et les établissements scolaires ;

Les sorties occasionnelles et les voyages scolaires sont autorisés en Ile-de-France dans le respect des consignes du plan Vigipirate « alerte attentat ».

Les équipes qui encadrent les élèves doivent assurer une vigilance accrue lors des déplacements. Il est demandé aux classes voyageant en Ile de France d'éviter les lieux touristiques.

Les voyages scolaires sont soumis à l'autorisation de signalement à l'autorité académique : [ce.94ia@ac-creteil.fr](mailto:ce.94ia@ac-creteil.fr).

Dès lors qu'une activité physique ou sportive est pratiquée sous la responsabilité de l'Education nationale dans le cadre d'une sortie obligatoire ou facultative, celle-ci doit être considérée comme une activité d'enseignement. En ce sens, elle doit répondre à des objectifs définis dans les programmes de cycles et ne saurait être envisagée comme une activité de loisir.

Les activités de loisirs ne relevant pas des missions de l'école peuvent être pratiquées au sein des accueils collectifs de mineurs sur temps périscolaire ou extrascolaire.

L'organisation des sorties scolaires dans le 1<sup>er</sup> degré doit répondre à une procédure rigoureuse, notamment en termes de demande d'autorisation de départ en sortie scolaire. Compte tenu du nombre important de dossiers présentés à traiter, j'attire votre attention sur l'impérieuse nécessité de respecter les délais de transmission.

# Formation Tir à l'Arc

Activité physique à encadrement renforcé

## Tableau 3

**Taux minimum d'encadrement renforcé pour certaines activités d'enseignement d'éducation physique et sportive pratiquées pendant les sorties régulières, occasionnelles avec ou sans nuitée**

École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine	École élémentaire
Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.	Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.
Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

N.B. 1 : En dérogation aux taux fixés par le tableau ci-dessus, les conditions d'encadrement pour l'enseignement de la natation sont fixées par la circulaire du 27 avril 1987 modifiée par la circulaire n°88-027 du 27 janvier 1988 (BOEN n°6 du 11-2-1988).

# Formation Tir à l'Arc

## Activité physique à encadrement renforcé

### 5-2 Taux minimum d'encadrement spécifique aux activités d'EPS pratiquées pendant les sorties scolaires régulières

Toutes les activités physiques et sportives, exceptées celles qui nécessitent un encadrement renforcé peuvent être encadrées par le professeur des écoles de la classe seul, qu'elles se déroulent au sein de l'école ou dans le cadre d'une activité récurrente.

### 5-3 Taux minimum d'encadrement renforcé pour certaines activités d'enseignement d'EPS \*

École maternelle ou classe élémentaire comprenant une section enfantine		École élémentaire	
Effectif	Qualité	Effectif	Qualité
Jusqu'à 12 élèves, 2 adultes	Enseignant de la classe, plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.	Jusqu'à 24 élèves, 2 adultes	Enseignant de la classe, plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.
Au-delà de 12 élèves, un adulte supplémentaire pour 6 élèves	un intervenant agréé ou un autre enseignant	Au-delà de 24 élèves, un adulte supplémentaire pour 12 élèves	un intervenant agréé ou un autre enseignant.

- (\*) - Ski, et activités en milieu enneigé (raquette, luge...)  
 - Escalade et activités assimilées  
 - Randonnée en montagne  
 - Activités aquatiques et subaquatiques  
 - Cyclisme sur route

- Activités nautiques avec embarcation  
 - Spéléologie classe 1 et 2 uniquement  
 - Sports équestres  
 - Tir à l'arc  
 - VTT

# Formation Tir à l'Arc

## Activité physique à encadrement renforcé

### 6) Organisation des activités

#### Élaboration du projet

Le professeur des écoles a la responsabilité du projet et de l'organisation pédagogique en liaison avec les responsables du site choisi.

#### Formes d'organisation pédagogique

Le professeur des écoles assure la mise en œuvre des activités par sa participation et sa présence effectives.

#### 3 cas :

- La classe fonctionne en un seul groupe : le professeur des écoles assure l'organisation pédagogique de la séance.
- La classe est divisée en groupes dispersés et l'enseignant n'a aucun groupe en charge : Dans ce cas, chaque groupe est encadré par au moins un intervenant. Le professeur des écoles assure l'organisation pédagogique de la séance et la coordination de l'ensemble.
- La classe est divisée en groupes dispersés et l'enseignant prend en charge l'un des groupes : Dans ce cas, chacun des autres groupes d'élèves est encadré par au moins un intervenant. Il revient à l'enseignant de définir préalablement l'organisation générale et de procéder *a posteriori* à son évaluation.

Mis à jour septembre 2019

# Formation Tir à l'Arc

## Activité physique à encadrement renforcé

En cas de situation mettant en cause la sécurité des élèves et/ou la qualité de la séance, le professeur des écoles interrompt immédiatement l'intervention.

### Conditions particulières de mise en œuvre de certaines activités

Certaines activités d'éducation physique et sportive doivent répondre à des mesures de sécurité particulières :

- les équipements individuels de sécurité (équitation, cyclisme, sports nautiques, patin à roulettes, patin à glace, planche à roulettes) sont obligatoires.
- la pratique des sports nautiques est subordonnée à l'acquisition de l'attestation du savoir-nager (A.S.S.N. – arrêté du 9 juillet 2015- cycle 3) ou du certificat d'aisance aquatique (circulaire n°2017-127 du 22 août 2017, relative à l'enseignement de la natation du cycle 2).

### 7) Assurances

- des élèves : assurances responsabilité civile/individuelle/accidents corporels :  
sortie obligatoire : **non**  
sortie facultative : **oui**
- des accompagnateurs et bénévoles : assurance responsabilité civile/assurance individuelle accidents corporels : **Recommandée.**

La souscription d'une assurance collective est possible par l'école, l'association ou la collectivité territoriale qui participerait à l'organisation de la sortie.

### 8) Financement

Toutes les sorties régulières doivent être gratuites.

# Formation Tir à l'Arc

Activité physique à encadrement renforcé

## Quelle organisation de la classe ? :

A - l'enseignant gère le pas de tir à l'arc qui est constitué de 5 cibles, des vagues de 5 élèves tirent ensemble, l'enseignant gère 2 vagues donc 10 élèves... les autres élèves pratiquent en auto-arbitrage une activité « classique » qui a été préalablement préparée et est séparée du pas de tir à l'arc mais dans le champ visuel de l'enseignant....

Réponse de la DSDEN 94 : Au regard des textes en vigueur, la proposition A ne semble pas respecter le taux d'encadrement dans la mesure où l'enseignant est seul avec sa classe.

# Formation Tir à l'Arc

Activité physique à encadrement renforcé

## Quelle organisation de la classe ? :

B - L'enseignant répartit ses élèves dans le cadre d'un travail en doublette avec un autre collègue et ne prend sur le pas de tir à l'arc que 12 élèves maximum....

Réponse de la DSDEN 94 : Au regard des textes en vigueur, cette proposition d'organisation semble la plus pertinente.



# Formation Tir à l'Arc

Activité physique à encadrement renforcé

## Quelle organisation de la classe ? :

C - l'enseignant gère le pas de tir à l'arc avec un groupe de 10 élèves (5 cibles, des vagues de 5 élèves tirent ensemble, l'enseignant gère 2 vagues donc 10 élèves... ) les autres élèves pratiquent avec l'aide d'un parent volontaire une activité « classique » qui a été préalablement préparée et séparée du pas de tir à l'arc mais dans le champ visuel de l'enseignant....

Réponse de la DSDEN 94 : Au regard des textes en vigueur, La proposition C est recevable à condition que la procédure d'agrément spécifique aux bénévoles soit respectée (demande d'agrément, lettre d'engagement et recherche d'honorabilité)

# Formation Tir à l'Arc

## Activité physique à encadrement renforcé

### Quelle organisation de la classe ? :



AGREMENT INTERVENANT EXTERIEUR BENEVOLE EN EPS

Année scolaire  
20..... / 20.....

ECOLE (nom / adresse) :

Ville :

Directeur (trice) :

Classe(s) concernée(s) :

Cycle d'activité du..... au .....

APSA concernée (cocher l'activité) :

cyclisme    
  patinage    
  natation (cycle 1)

**Rappel des conditions d'agrément :**

- être majeur

• **justifier de compétences techniques :**

- qualification (diplôme, titre à finalité professionnelle, Certificat de Qualification Professionnelle) – *fournir le document*
- Brevet National de Pisteur Secouriste ou Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique – *fournir le document*
- certification délivrée par une fédération sportive – *fournir le document*
- réussite à un test organisé par les services de l'Etat.

• **justifier de son honorabilité :**

- ne pas être inscrit dans le Fichier Judiciaire Automatisé des auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAISV)
- être présent au temps d'information mené par le CPC EPS ou le directeur (trice) de l'école ou l'enseignant,
- S'engager à agir dans le cadre des valeurs fondamentales de l'école publique.
- **fournir une lettre manuscrite d'engagement à respecter le règlement intérieur de l'école et les modalités d'intervention fixées avec l'enseignant**

civilité M / Mme	nom d'usage	nom de naissance	prénom 1	prénom 2	date de naissance .././....	ville de naissance	code postal	pays de naissance	réservé administration		
									honorabilité (réservé DSDEN)	présence information	compétence technique (diplôme / test)

Vérification honorabilité le :  
Vérification compétence technique le :  
Vérification présence information :  
\*(nom/prénom/fonction)

par\* :  
par\* :  
par\* :

Agrément accordé le :  
(IEN /DASEN + cachet)

# Formation Tir à l'Arc

Activité physique à encadrement renforcé

## Quelle organisation de la classe ? :



### AGREMENT INTERVENANT EXTERIEUR BENEVOLE EN EPS lettre d'engagement

**Bénévole 1**

**ECOLE** (nom / adresse) :

**Directeur (trice) :**

**Classe(s) concernée(s) :**

**Cycle d'activité du..... au .....**

Je soussigné ..... certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école ..... et m'engage à le respecter. De même je m'engage à respecter les modalités d'intervention fixées avec l'enseignant.

Fait à ..... le .....

Signature :

# Formation Tir à l'Arc

Activité physique à encadrement renforcé



Documents pédagogiques

# Formation Tir à l'Arc

Activité physique à encadrement renforcé

## La sécurité

### Les recommandations vestimentaires

- Privilégier les vêtements **près du corps** et protégeant intégralement le buste.
- Porter des **chaussures de sports**.

### L'organisation et les consignes de sécurité

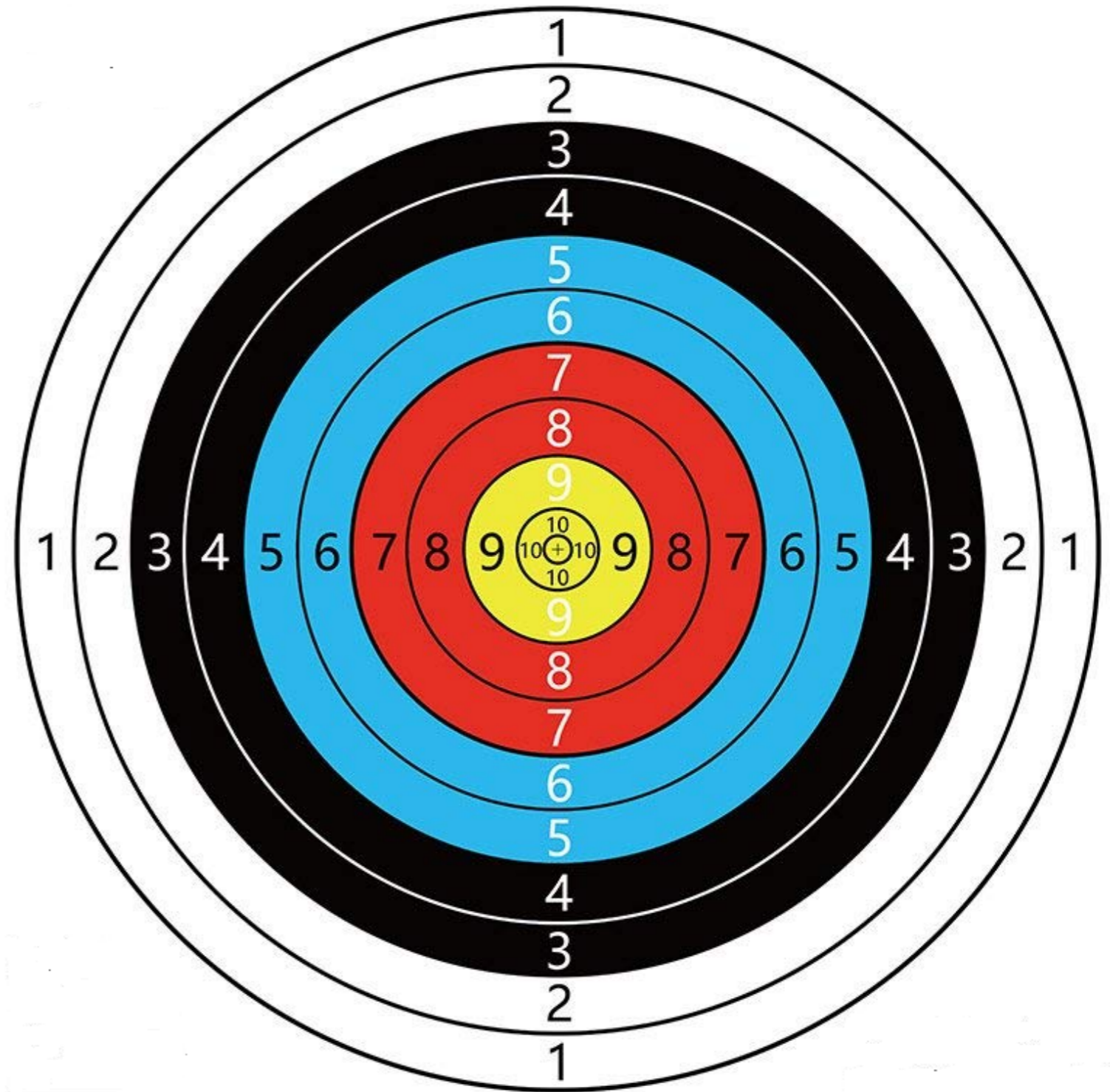
- Utiliser du matériel adapté et en très bon état.
- Ne jamais **courir avec des flèches**.
- Faire **respecter les espaces** et les consignes verbales rythmant le tir : montée au pas de tir ; début puis fin de tir.
- Instaurer une **ligne d'attente** pour ne pas perturber le geste du tireur.
- Faire respecter une **distance de sécurité** derrière le tireur (en particulier pour les jeunes) lors du retrait des flèches de la cible.

### Le déroulement du tir

- Ne jamais encocher ou armer l'arc, même sans flèche, hors du pas de tir.
- Ne jamais lâcher la corde sans flèche encochée.
- Ne jamais mettre la flèche sur l'arc avant que la zone de tir ne soit entièrement libérée.
- Attendre la fin de la volée pour ramasser une flèche tombée devant le pas de tir.

# Tir à l'Arc : Scores

- blanc : 1 et 2 points
- noir : 3 et 4 points
- bleu : 5 et 6 points
- rouge : 7 et 8 points
- jaune : 9 et 10 points



# Tir à l'Arc

## CIBLE



**Archer :** .....

1ère volée Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

2ème volée Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

3ème volée Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

Respect des consignes OUI NON Position correcte OUI NON

**TOTAL :** .....

**Archer :** .....

1ère volée Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

2ème volée Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

3ème volée Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

Respect des consignes OUI NON Position correcte OUI NON

**TOTAL :** .....

**Archer :** .....

1ère volée Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

2ème volée Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

3ème volée Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

Respect des consignes OUI NON Position correcte OUI NON

**TOTAL :** .....

**Archer :** .....

1ère volée Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

2ème volée Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

3ème volée Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

Respect des consignes OUI NON Position correcte OUI NON

**TOTAL :** .....

**Archer :** .....

Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

Respect des consignes OUI NON Position correcte OUI NON

**TOTAL :** .....

**Archer :** .....

Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

Respect des consignes OUI NON Position correcte OUI NON

**TOTAL :** .....

**Archer :** .....

Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

Respect des consignes OUI NON Position correcte OUI NON

**TOTAL :** .....

**Archer :** .....

Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

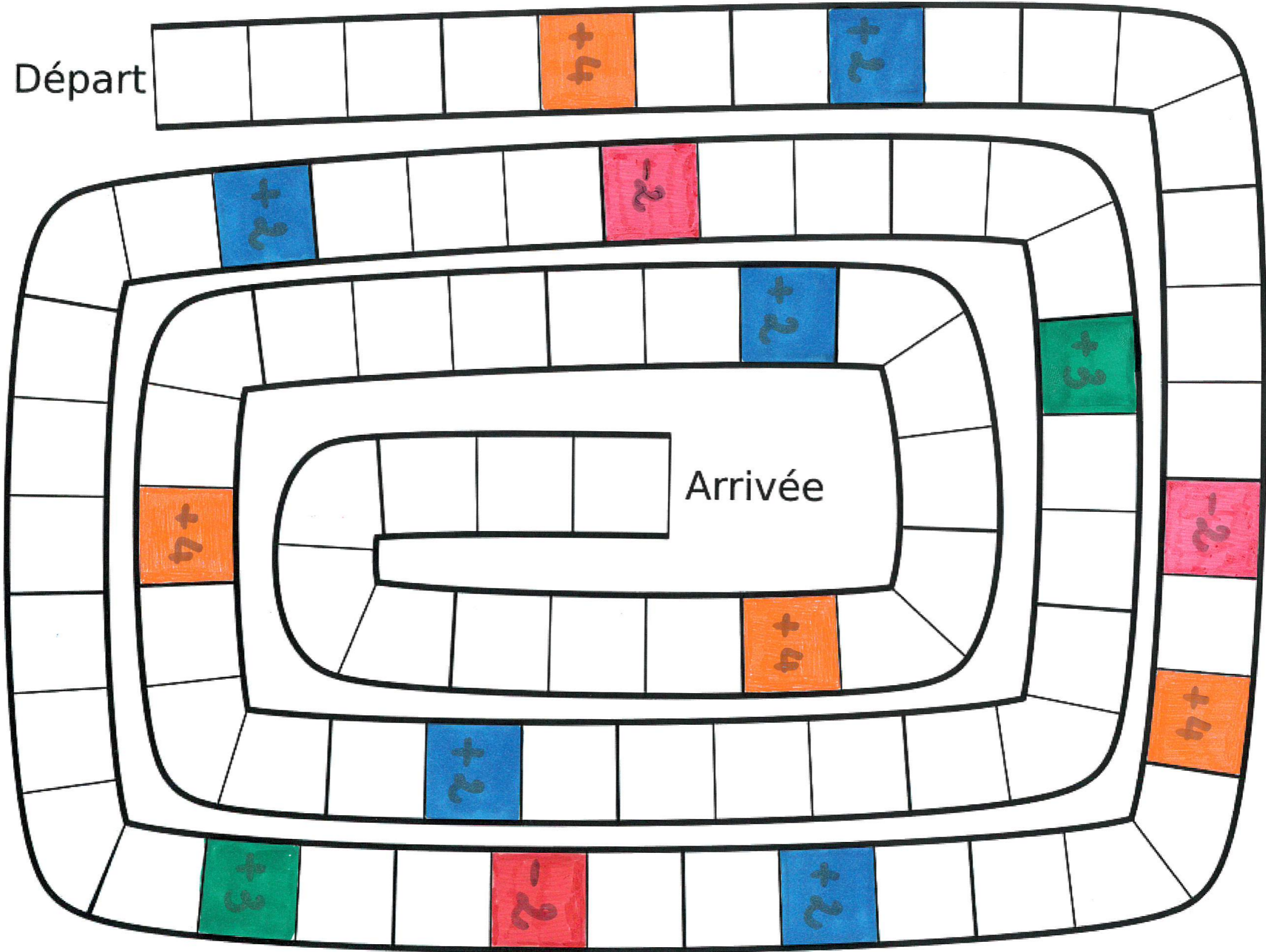
Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

Flèche 1 : ..... Flèche 2 : ..... Flèche 3 : .....

Respect des consignes OUI NON Position correcte OUI NON

**TOTAL :** .....

# Tir à l'Arc : Jeu de l'oie

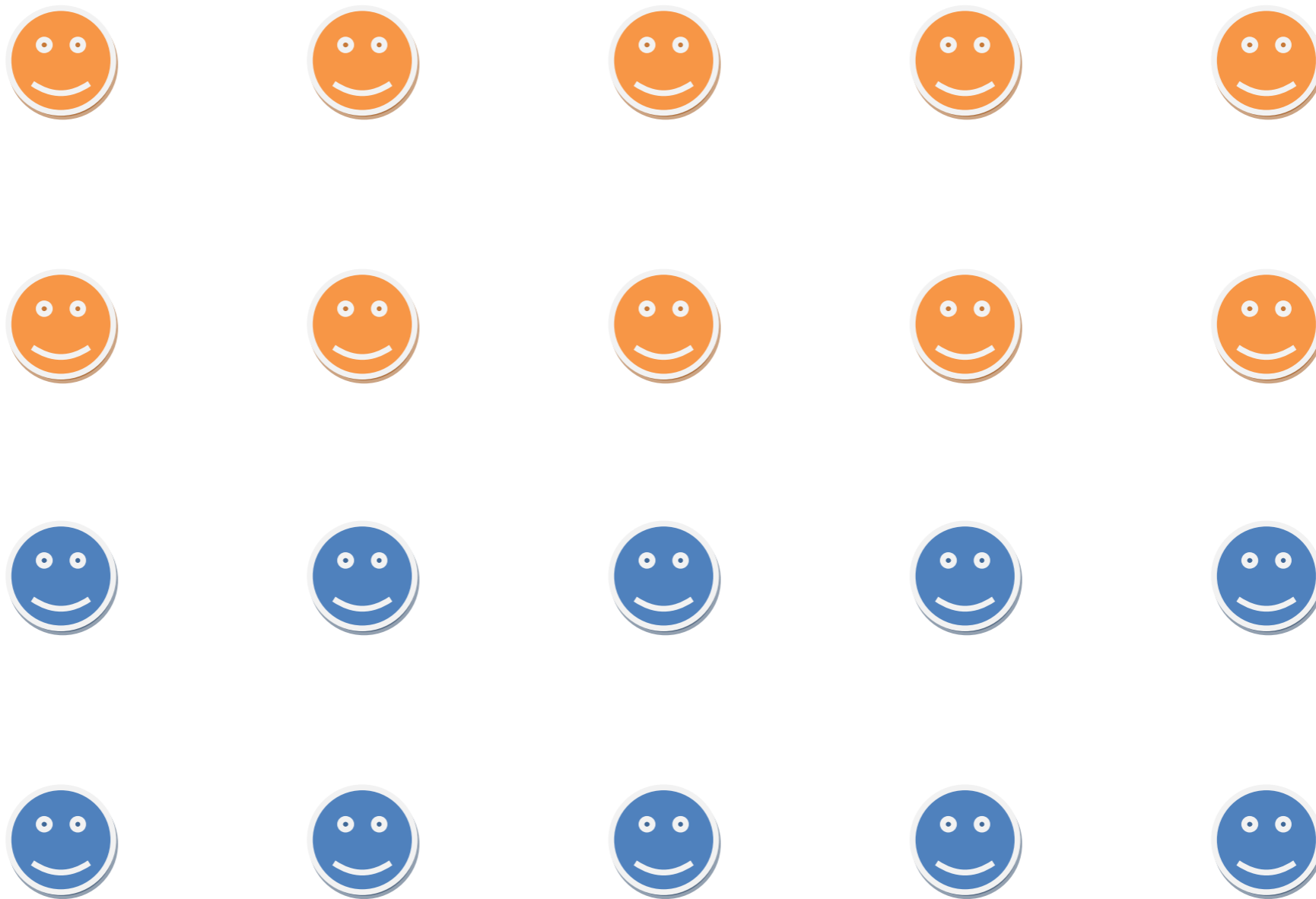


Jeu de l'oie





# Tir à l'Arc : Pions jeu de l'oie



# Tir à l'Arc : quelques situations...

## Le jeu des territoires :

Diviser la cible en deux secteurs (verticalement ou horizontalement). Chaque élève tire une volée de trois flèches en essayant d'atteindre son territoire. Chaque flèche qui arrive dans le territoire adverse compte pour l'adversaire.

Variables possibles : augmenter le nombre de territoires / moduler la taille des territoires

## Le fagot de flèches/ le mètre de couturière :

Chaque élève tire une volée de 3 flèches, en essayant de rechercher le meilleur groupement possible. A la fin de la séquence de tir, à l'aide d'un mètre de couturière, on entoure la base des trois flèches. Le vainqueur est celui dont la distance mesurée est la plus faible.

## Le jeu de la pétanque :

Comme à la pétanque, le vainqueur est l'équipe qui atteint en premier 13 points.

Le cochonnet est le centre de la cible. Tour à tour, les joueurs décochent leurs flèches en direction de la cible. Ils peuvent soit pointer, soit tirer. Le tir consiste à éliminer une flèche. Pour cela, le tireur doit loger sa flèche dans la même zone que son adversaire. Si tel est le cas, la flèche adverse ne compte pas.

A la fin du jeu, comme au jeu de la pétanque on compte les flèches de l'équipe la plus proche du cochonnet (le jaune). Chaque flèche compte dès lors un point.

Variables possibles : moduler le nombre de points à atteindre / l'archer doit annoncer s'il tire ou s'il pointe.

# Tir à l'Arc : quelques situations...



## La bataille navale :

Par équipe de deux archers. 6 flèches par équipe.

Construire deux bateaux de 3 à 5 cases. Les 4 bateaux sont disposés sur la même cible. Le jeu consiste à couler les bateaux après avoir planté une flèche dans chaque case. Une flèche qui arriverait par erreur dans le propre bateau de l'archer compterait pour l'équipe adverse.

Variables possibles : moduler la taille des bateaux/des cases.

## Le 20 pile :

Le premier joueur doit obtenir 20 points pile. Chaque élève tire une volée de trois flèches en essayant d'atteindre le centre ou une zone marquée de 1 à 10. Si le joueur dépasse le nombre 20, il recule d'autant que le nombre marqué dans la zone atteinte.

## Le chamboule tout :

Comme au jeu de massacre, il s'agit de faire tomber un maximum de boîtes empilées les unes sur les autres ou de crever des ballons de baudruche. Les enfants disposent pour cela de trois flèches.

Variables possibles : augmenter la distance de tir / varier la taille des «objets».

# Tir à l'Arc : quelques situations...



## La montante/descendante :

Mettre les enfants en paire/ volée de trois flèches chacun. Déterminer un sens de rotation : vers la gauche/ meilleurs scores. Par exemple : Celui qui réalise le meilleur score, monte sur la cible supérieure (gauche). Celui qui perd, descend sur la cible inférieure (droite).

Variables possibles : diminuer la taille des cibles en fonction des scores (plus je gagne, plus la cible est petite.)

## Le «Killer» :

Diviser la cible en quatre secteurs. Chaque élève choisit un secteur, tire une volée de trois flèches en essayant d'atteindre son territoire (1 point/flèche dans son territoire). Dès qu'il a trois points, il peut viser dans le territoire des autres joueurs : s'il atteint leur territoire, il leur enlève un point/flèche. Le vainqueur est celui qui a réussi à éliminer les autres joueurs (score à -1).

Variables possibles : augmenter le nombre de secteurs, donc la taille.

## Le «Mémoire» :

Sur la cible, des éléments de couleur ou de formes différentes. Chaque élève tire une carte correspondant aux éléments. Il doit atteindre cet élément.

Variables possibles : augmenter le nombre de cartes tirées / respecter l'ordre du tirage des cartes ( ex : bleu, vert, rouge) / mélanger formes/couleurs ( ex : triangle jaune, carré vert...).

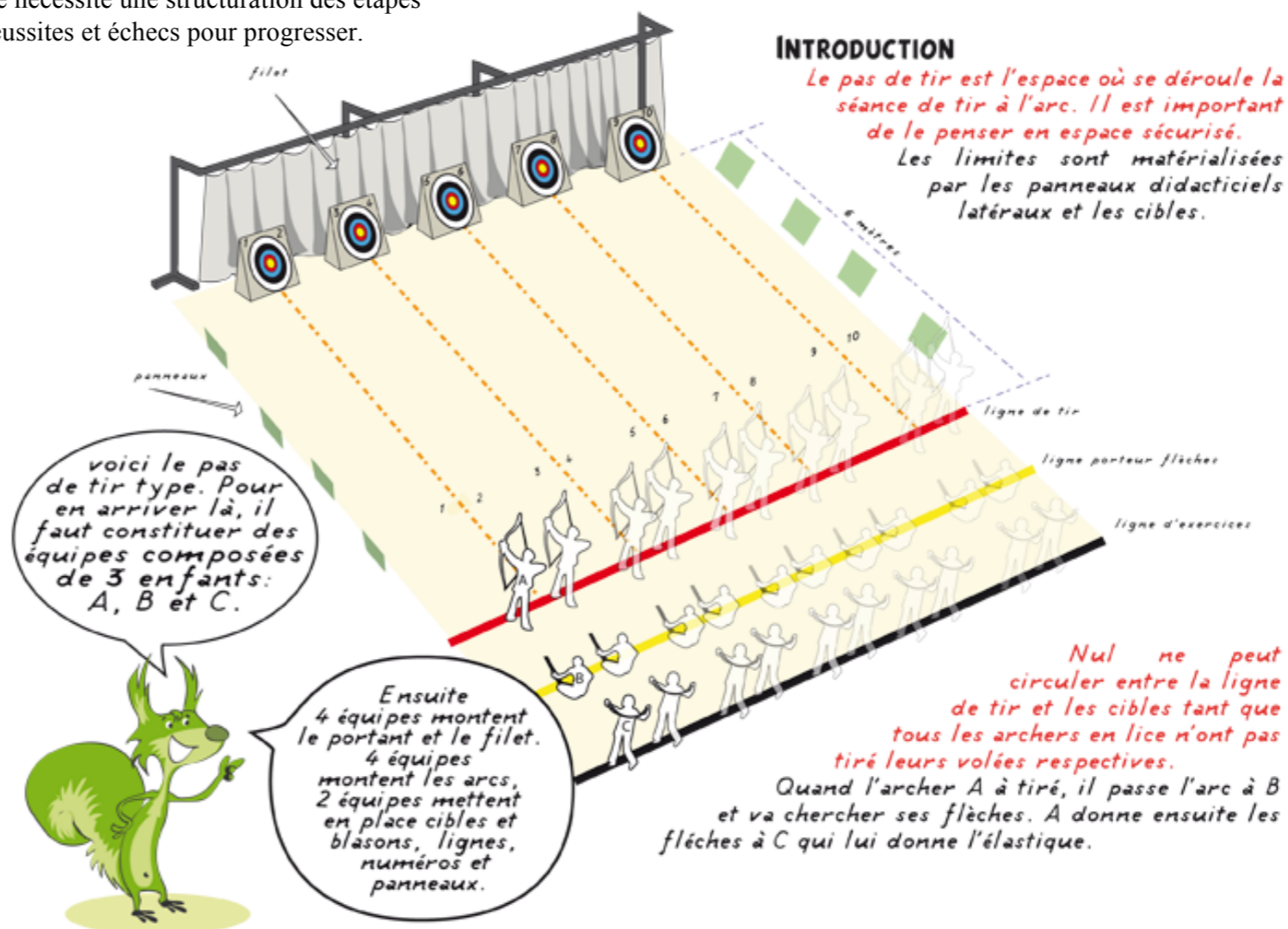
## Et si l'on tirait à l'arc à l'école !

Cet article a été publié dans la Revue EPS n° 346 par Albert Le Tyrant Professeur d'EPS BEES 2 tir à l'arc

*Sport d'adresse, ludique et non-violent, le tir à l'arc suscite la curiosité des élèves et sollicite des compétences tant physiques que cognitives avec une prégnance des capacités de concentration et de vigilance.*

### La pratique à l'école

- L'élaboration des séances d'apprentissage nécessite de prendre en compte cinq étapes constitutives de la construction des savoirs.
- le but à atteindre; il s'agit de cibler ses objectifs.
- Anticiper : sur les besoins et les savoirs: la concentration est privilégiée car elle stimule l'attention, le respect des consignes ou des règles, la vigilance vis-à-vis des camarades, la maîtrise de la technique et des émotions.
- Planifier la chronologie de réalisation: l'évocation intérieure du geste est une compétence méthodologique essentielle.
- Exécuter et savoir reproduire ce que l'on a projeté nécessite une structuration des étapes
- Evaluer les impacts de son action, analyser ses réussites et échecs pour progresser.



# Revue EPS



## La démarche

Dès la première séance, il est important de responsabiliser les enfants face au maniement d'une arme, aux connaissances et au respect de l'organisation du stand de tir. C'est l'occasion d'énoncer et de faire respecter les premières règles de sécurité qui seront complétées au fur et à mesure des besoins. Le montage de l'arc, le choix de la latéralité et la connaissance du matériel requièrent du temps mais constituent des apprentissages indispensables pour agir en toute autonomie et sécurité. Pour toute séance de tir à l'arc, proposer un échauffement individuel (des exercices de flexion-extension, rotation), collectif (des actions à 2 ou à 3 sollicitant les tractions, la souplesse) puis spécifique (avec un élastique à tendre ou à tirer) pour entrer dans l'activité.

### Appréhender le tir

La simulation de tir constitue une première phase d'apprentissage qui permet de construire une représentation mentale du geste à accomplir. Elle concourt à l'acquisition d'un positionnement équilibré, du contrôle du regard, de la maîtrise gestuelle. Le tir s'organise ensuite selon un rituel garant de la réussite du tir et de la sécurité de tous.

### Organiser la séance de tir

Répartir deux équipes par cible ; chacune doit respecter les étapes de mise en place. La première équipe effectue une volée de flèches puis les rôles changent.

Après la deuxième volée, les flèches sont récupérées par chacun des tireurs (l'un tient la cible tandis que son camarade retire les flèches plantées) et ils vérifient que la cible n'a pas bougé. Plusieurs manches seront proposées.

### Le travail interdisciplinaire

Programmer un module en tir à l'arc pour sa classe permet d'inscrire les apprentissages dans une perspective globale avec différentes propositions d'activités dans d'autres champs disciplinaires.

- Maîtrise de la langue : lire des romans traitant de la chevalerie ; acquérir un vocabulaire approprié et précis.
- Mathématiques : utiliser les unités de mesure usuelles (appréhender les distances du pas de tir à la cible) et calculer mentalement (déterminer les différents scores en fonction des valeurs des tirs).
- Culture scientifique et technologique : maîtriser des connaissances.
- Histoire: connaître des faits et événements de la Préhistoire au Moyen-Âge en relation avec l'utilisation de l'arc.

## La sécurité

### Les recommandations vestimentaires

- Privilégier les vêtements près du corps et protégeant intégralement le buste.
- Porter des chaussures de sports.

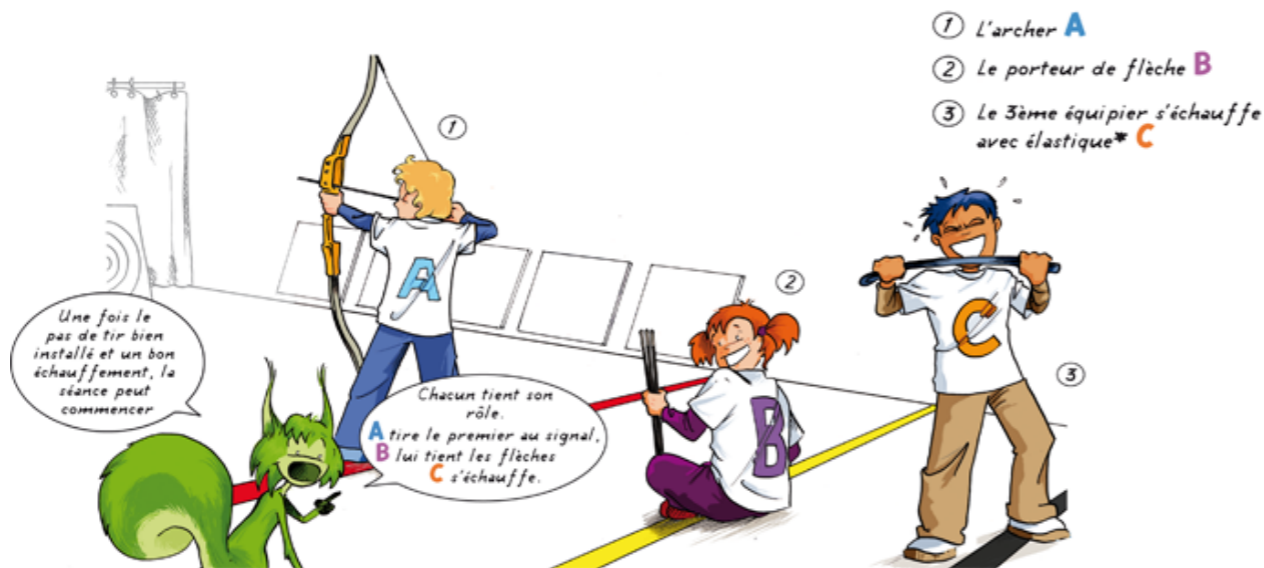
### L'organisation et les consignes de sécurité

- Utiliser du matériel adapté et en très bon état.
- Ne jamais courir avec des flèches dans le carquois.
- Faire respecter les espaces et les consignes verbales rythmant le tir : montée au pas de tir ; début puis fin de tir.
- Instaurer une ligne d'attente pour ne pas perturber le geste du tireur.
- Faire respecter une distance de sécurité derrière le tireur (en particulier pour les jeunes) lors du retrait des flèches de la cible.

### Le déroulement du tir

- Ne jamais encocher ou armer l'arc, même sans flèche, hors du pas de tir.
- Ne jamais lâcher la corde sans flèche encochée.
- Ne jamais mettre la flèche sur l'arc avant que la zone de tir ne soit entièrement libérée.
- Attendre la fin de la volée pour ramasser une flèche tombée devant le pas de tir.
- Déposer les feuilles de marque 2 m au moins devant la cible lors des séances de tirs comptés.

*A l'école primaire, le tir à l'arc fait partie des activités physiques et sportives nécessitant un encadrement renforcé composé (outre du maître de la classe) d'un autre enseignant ou d'un intervenant qualifié agréé jusqu'à 24 élèves, et d'un second intervenant au-delà.*



## Pour une Pratique scolaire

Pour favoriser le développement de la pratique du tir à l'arc, la fédération française recommande un kit transportable permettant d'aménager un stand de tir adapté comprenant :

- 10 arcs ambidextres dont la puissance et la taille sont adaptées aux enfants (18 livres, 60 pouces), conçus avec une fenêtre centrale et équipés d'un repose-flèche;
- 5 cibles en mousse positionnées à même sur le sol (la récupération des flèches est facile et sécurisante) ;
- 10 blasons ;
- 50 flèches adaptées aux faibles puissances ;
- 30 protections individuelles (des brassards) ;
- 1 filet de protection avec son portique ;
- 1 guide pédagogique édité par la fédération française de tir à l'arc, téléchargeable sur [www.ffta](http://www.ffta) rubrique 'Apprendre et découvrir le tir à l'arc'

